



**SUJET : PEOPLE INFECTIO PATIENTS-USAGERS GOUVERNANCE MINISTERE-SANTE  
IGAS FONCTION PUBLIQUE DGS HOPITAL EHESP VACCINS**

**Démocratie sanitaire: le secrétaire général de la CNS démissionne pour dénoncer une "vaste mascarade"**

PARIS, 22 février 2016 (APM) - Le secrétaire général de la Conférence nationale de santé (CNS), Thomas Dietrich, a démissionné vendredi en accusant le ministère de la santé de vouloir court-circuiter la démocratie sanitaire, qu'il qualifie de "vaste mascarade", dans un document révélé samedi par Le Parisien.

Dans ce document de 28 pages intitulé "démocratie en santé: les illusions perdues", destiné à nourrir le rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) sur le pilotage de la démocratie en santé au sein du ministère des affaires sociales et de la santé, le jeune fonctionnaire se livre à une critique particulièrement virulente à l'égard de la ministre, Marisol Touraine, son entourage, ainsi que ses propres supérieurs hiérarchiques directs, dont le directeur général de la santé (DGS), Benoît Vallet, et Christian Poiret, chef de service au secrétariat général de la DGS.

"La démocratie en santé n'est qu'une vaste mascarade montée par les hommes et les femmes politiques pour faire croire à une certaine horizontalité de la décision publique en santé -alors qu'elle n'a jamais été aussi verticale. Et tout ceci au détriment des citoyens, dont on utilise les deniers pour mettre sur pied des instances consultatives qui, comble du cynisme, ne doivent à aucun prix remplir le rôle qui leur a été assigné par la loi", écrit-il.

Contractuel de la fonction publique, ce trentenaire diplômé de l'Institut d'études politiques (IEP) de Paris, par ailleurs romancier, livre dans ce document, avec amertume et une certaine vindicte, les raisons qui l'ont conduit à démissionner au bout de 11 mois du poste qu'il occupait depuis mars 2015.

Revenant sur le fonctionnement de cette instance créée en 1996 et regroupant 120 membres, le futur ex-fonctionnaire souhaite ainsi "mettre en lumière la malhonnêteté de l'administration actuelle vis-à-vis de la démocratie en santé ; afin que toutes les personnes concernées sachent et que des mesures correctrices soient prises sans délai".

Réfutant toute idée de se "donner le beau rôle", Thomas Dietrich, qui considère Don Quichotte comme un "frère d'encre et de papier" et confesse d'emblée une certaine "candeur" et un "idéisme forcené", se reproche d'avoir cru "un peu trop" à la mission qui lui avait été confiée, à savoir "donner à la CNS la place qui lui revient, au coeur de notre système de santé" et "d'aider au développement de la démocratie en santé".

Il reproche à ses supérieurs hiérarchiques et à l'entourage de la ministre d'être intervenus à plusieurs reprises courant 2015 pour exercer une forme de contrôle sur des publications ou avis de la CNS, et de l'avoir empêchée d'organiser elle-même un débat sur la vaccination.

En particulier, il dénonce une série de réunions qui se seraient déroulées en octobre 2015, lors desquelles sa hiérarchie aurait exigé de faire relire les avis ou contributions de la CNS par le cabinet de la ministre, préalablement à leur publication, afin de pouvoir "expurger tous les passages qui lui sembleraient trop contestataires".

Cette séquence de "réunionite aiguë" serait liée selon lui à la publication successive d'avis de la CNS sur le projet de loi de santé et la fin de vie en juillet et septembre 2015, dont la teneur aurait déçu à Marisol Touraine.

**LA CNS PRIVÉE DU DÉBAT SUR LA VACCINATION ?**

Il relate par ailleurs un épisode survenu en octobre 2015, à l'issue duquel l'entourage de la ministre lui aurait intimé l'ordre de ne pas diffuser une lettre d'information de la CNS intégrant un éditorial de sa présidente, Bernadette Devictor, dans lequel elle indiquait vouloir "s'emparer" du sujet de la vaccination.

Elle y exprimait également l'indépendance de la CNS, qui "bien loin d'être une simple chambre d'enregistrement [...] peut approuver, critiquer, conseiller, émettre des réserves, dans une démarche volontariste de co-construction des politiques publiques", selon les termes de l'éditorial rapportés par Thomas Dietrich.

"Je compris rapidement que le ton de l'éditorial, très volontariste quant à l'exercice des missions de l'instance, n'avait pas été apprécié. Plus encore, la volonté affichée d'organiser le grand débat public sur la vaccination avait effrayé", explique Thomas Dietrich, indiquant que l'entourage de la ministre avait finalement persuadé Bernadette Devictor de renoncer à publier cet éditorial.

Or, la CNS "n'est pas un service administratif et n'est pas dans l'obligation de se conformer à un quelconque devoir de réserve. Elle est une instance indépendante et rendre des avis sur les projets ou propositions de loi fait partie des prérogatives qui lui ont été confiées [décret]. Qu'ils soient laudateurs ou critiques, les pouvoirs publics doivent les accepter, et idéalement en tenir compte", énonce Thomas Dietrich.

Il critique ensuite la décision de Marisol Touraine de confier en janvier le pilotage d'une concertation citoyenne sur la vaccination au Pr Alain Fischer (cf APM VIB3O0TYR2), alors que la CNS avait validé le 6 juillet 2015 le principe d'un débat national qu'elle aurait piloté elle-même.

Dans son projet d'éditorial, Bernadette Devictor réaffirmait la volonté de la CNS d'organiser un tel débat, qui "serait en cohérence avec nos missions et les priorités affichées en faveur de la démocratie en santé, tant dans la stratégie nationale de santé que dans le projet de loi de modernisation de notre système de santé", rapporte Thomas Dietrich.

Il écorne au passage l'annonce concomitante de la mise en place d'une plateforme d'information sur la vaccination sous l'égide de la future Agence nationale de santé publique (ANSP) et pointe l'absence d'indépendance du Pr Fischer, lui reprochant sa proximité avec la ministre et l'ancienne première secrétaire du PS Martine Aubry, dont il était membre de l'équipe de campagne pour les primaires de 2011.

#### UNE STRUCTURE POUR COURT-CIRCUITER LA CNS ?

Thomas Dietrich, qui dénonce par ailleurs le manque de moyens matériels et humains dont dispose la CNS pour fonctionner, critique vigoureusement la création, en mai 2015, de l'Institut pour la démocratie en santé (IPDS), afin de "supplanter la CNS dans son rôle de porte-étendard de la démocratie en santé".

Rattaché à l'institut du management de l'Ecole des hautes études en santé publique (EHESP), cet institut créé par la Fédération hospitalière de France (FHF), l'EHESP et le Collectif interassociatif sur la santé (Ciss) (cf APM CB4NOJTM2) est piloté depuis août 2015 par Mélanie Heard, qui suivait auparavant la stratégie nationale de santé et le projet de loi de santé au cabinet de Marisol Touraine (cf APM SANONTSJUF).

"Il ne suffisait pas à la ministre de vouloir faire de la CNS une chambre d'enregistrement de la politique gouvernementale. Il ne lui suffisait pas de vouloir relire ses avis, de lui retirer l'organisation du débat public sur la vaccination. Il ne lui suffisait pas enfin de maintenir ses finances en-dessous du niveau de la mer [...]. Il lui fallait s'assurer que désormais, la démocratie en santé serait à sa botte et agirait selon son bon vouloir", écrit Thomas Dietrich.

Il reproche aux pouvoirs publics d'avoir attribué à cet institut qu'il qualifie de "marionnette" aux mains du ministère, une dotation de 400.000 euros provenant de l'assurance maladie pour les six derniers mois de l'année 2015, soit "trois fois le budget annuel global de la CNS, débat public y compris", selon lui.

En conclusion, après avoir constaté les difficultés du positionnement de son poste "tributaire

d'une double loyauté", envers l'administration qui l'emploie et à l'égard de la CNS que le décret "lui enjoint de servir", il suggère de replacer le secrétariat général de la CNS auprès du secrétariat général des ministères en charge des affaires sociales (SGMAS).

Contacté par l'APM, Thomas Dietrich n'avait pas donné suite lundi en fin de matinée. Dans un courrier daté de vendredi qu'il a diffusé sur les réseaux sociaux, le SGMAS, Pierre Ricordeau, l'avertit des sanctions disciplinaires auxquelles il s'expose s'il diffuse ce document auprès du public, compte tenu du devoir de réserve s'imposant aux fonctionnaires.

vg/ab/APM polsan  
[redaction@apmnews.com](mailto:redaction@apmnews.com)

VG1O2XX1Y 22/02/2016 13:26 POLSAN - ETABLISSEMENTS

©1989-2016 APM International.